



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 23 juin 2015

**N°90/06/2015 : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

L'an deux mille quinze, le mardi 23 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17 juin 2015.

Etaient présents : 39

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLON

Pouvoirs : 4

Mesdames, Messieurs Bernard PECOU à Christian PEREZ, Danielle AMOUROUX à Béatrice KOHLER, Jean Luc BUDOIA à Jean TEKPRI, Arnaud GUITARD à Carole GARCIA

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES, Thierry DEVILLE

Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

En application de la nomenclature M 49, cadre comptable et budgétaire, il est fait obligation à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats du budget annexe du Service public d'assainissement non collectif de la Ville de Montauban.

Le résultat d'un exercice peut être défini comme étant la différence entre les produits et les charges d'exploitation et d'équipements afférents au dit exercice.

A la clôture de l'exercice 2014 le résultat du budget annexe du Service Public de l'assainissement non collectif constaté au compte administratif est le suivant :

Excédent Global d'Investissement	16 413,87
Dont solde budgétaire des Restes à Réaliser	0,00

Excédent global de fonctionnement	67 777,80
-----------------------------------	-----------

Résultat excédentaire global de clôture, en tenant compte des restes à réaliser	84 191,67
---	-----------

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, conformément à l'avis de la commission des Finances :

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2014 de fonctionnement, de **67 777,80 €** au financement de propositions nouvelles en section de fonctionnement.

ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR ET 8 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 2.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **29 JUIN 2015**

De sa publication le : **29 JUIN 2015**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 24 juin 2015

Maire,
Brigitte BAREGES

